



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Polynésie

Question écrite n° 21442

Texte de la question

M. Michel Buillard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur la baisse sensible - moins 36 % - des crédits consacrés aux activités sportives, culturelles et de jeunesse dans les territoires d'outre-mer telle que prévue dans le budget outre-mer 1999. Il l'interroge sur cette baisse alors qu'il est primordial d'encourager la jeunesse des territoires d'outre-mer afin de lui donner conscience de son rôle et de sa responsabilité dans la société. Il lui demande enfin quelle est la part réservée à la Polynésie française dans l'attribution de ces crédits.

Texte de la réponse

Les contraintes budgétaires de l'exercice 1999 n'ont pas permis de maintenir au niveau de 1998 le montant de ceux des crédits inscrits sur le budget du secrétariat d'Etat à l'outre-mer réservés aux actions culturelles, sportives et de jeunesse en outre-mer. C'est pourquoi les ministères qui ont en charge ces politiques ont engagé une réflexion afin de mieux coordonner la politique d'accompagnement et de développement des activités sportives, culturelles et de jeunesse. Aucune part n'est a priori réservée à tel département ou à tel territoire. Seules l'importance des événements sportifs et culturels ainsi que la qualité des dossiers qui sont adressés détermineront la contribution du département ministériel.

Données clés

Auteur : [M. Michel Buillard](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21442

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer, intérim du ministre de l'intérieur

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6247

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 660